

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angie Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-775571

177953

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e) Matricole : 13205 Société : ROYAL AIR MAROC

Actif Pensionné(e) Autre : Doha

Nom & Prénom : WARIT

Date de naissance : 22/04/1994

Adresse : Villa d'Ansari 3 N 85 Dar Bouazza

Tél. : 066979 69 24 Total des frais engagés : # 293, 30 Dhs

Dr. Xavier MEON

Médecine Générale

24, Lottissement EL ANSARI - Dar Bouazza
Casablanca - Tél : 0522 96 10 87

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

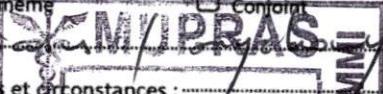
Cadre réservé au Médecin

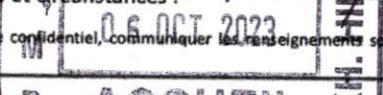
Cachet du médecin : -

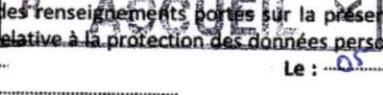
Date de consultation : 02/10/2023

Nom et prénom du malade : WARIT DOHA Age: _____

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : 

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle. 

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 05/10/2023

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/10/23	Consultation			INP: 0911240413
				Dr. Xavier MEON
				Médecine Générale
				24, Loissement EL ANSARI - Dar Bouazza Casablanca - Tel: 0522 96 10 87

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE D'ANSARI ZAHZOU HI AN Dar Bouazza - Ouled Jerrad Casablanca - Tel: 05 22 29 01	02/10/23	123,30

ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

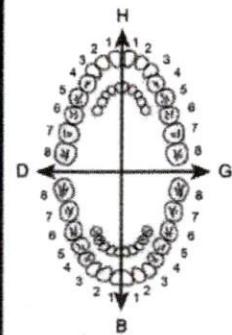
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

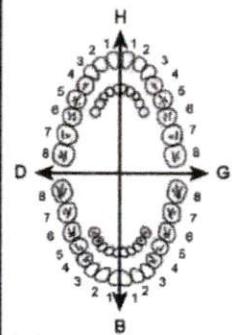
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F
PROTHESES DENTAIRES



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

Dr Xavier MEON

Médecine générale

Diplômé de la faculté de médecine de Bordeaux



الدكتور كزافي ميون

طب عام

خريج كلية الطب بيروت

رقم: 3G1L1
مصنوع في: 02/2023
 صالح لغاية: 02/2026
PPV: 51.00 dhs

Mme WARIT Doha

Ordonnance

CASABLANCA, le :

02/10/2023

DAIVOBE 50 µG / 0.5 MG / G, Gel dermique :
1 application 1 fois par jour pendant 4 à 8 semaines

LOT : 822
PER : AVR 2026
PPV : 37 DH 60

SKINOSALIC, Lotion :

1 application 2 fois par jour pendant 7 à 14 jours puis 1 fois par jour
pendant 15 jours

DIPROSALIC, Pommade :

1 application 2 fois par jour pendant 7 à 14 jours puis 1 fois par jour
pendant 15 jours

DEXERYL crème :

1 application corps entier par jour

CANESPOR ONGLES, Trousse pour ongles :

1 application par jour sous pansement occlusif pendant 24 h. Gratter l'ongle
atteint à chaque changement de pansement

LOCERYL 5 %, Solution filmogène :

1 application 2 à 3 fois par semaine pendant 3 à 6 mois

PHARMACIE DAR BOUAZZA
ZAHZOUH AMINA
Dar Bouazza Ouled Jerrar
BP.93 Tél: 05 22 29 01 74

Dr. Xavier MEON

Médecine Générale

24, Lottissement ELANSARI / Dar Bouazza
Casablanca - Tél : 0522 96 10 87

Docteur Xavier MEON

Skinosalic®

Formes et présentations :

Pommade : Tube de 30g

Lotion : Flacon de 30g

Skinosalic Lotion
Flacon de 30g



T: 4023

R: 05 - 26

V: 34 DH 70

Composition :

	SKINOSALIC® Pommade	SKINOSALIC® Lotion
Bétaméthasone (DCI) dipropionate exprimé en bétaméthasone.....	0,05g	0,05g
Acide salicylique.....	3,00g	2,00g
Excipients q.s.p.....	100,00g	100,00g

Propriétés :

- Skinosalic associe dans sa formule, un dermo-corticostéroïde d'activité forte (classe II) : Le Bétaméthasone et un kératolytique : l'acide salicylique.

Indications :

Dermatoses corticosensibles à composante kératosique ou squameuse :

- lichénification
- psoriasis
- lichen
- dermite séborrhéique à l'exception du visage.
- la forme lotion adaptée plus particulièrement au traitement des affections du cuir chevelu, des régions pileuses et des plis.

Contre indications :

- Infections bactériennes, virales, fongiques, primitives et parasitaires, même si elles comportent une composante inflammatoire.
- Lésions ulcérées
- Acné et rosacée
- Hypersensibilité à l'un des composants.
- La forme pommade n'est pas adaptée aux lésions suintantes

Effets indésirables :

- Sont à craindre en cas d'usage prolongé : atrophie cutanée, télangiectasies, vergetures, purpura ecchymotique secondaire à l'atrophie, fragilité cutanée.
- Au visage, les corticoïdes peuvent créer une dermatite péri-orale ou bien créer ou aggraver une rosacée.
- Peut être observé un retard de cicatrisation des plaies atones, des escarres et des ulcères de jambes.
- Possibilité d'effets systémiques liés au corticoïde et/ou à l'acide salicylique.
- Ont été rapportées : éruptions acnéiformes ou pustuleuses, hypertrichose, dépigmentation.

Mises en garde et précautions d'emploi :

- Si une intolérance locale apparaît, le traitement doit être interrompu et la cause doit être recherchée.
- Chez le nourrisson et le jeune enfant, il est préférable d'éviter Skinosalic. Il faut se méfier particulièrement des phénomènes d'occlusion spontanée pouvant survenir dans les plis ou sous les culottes imperméables.
- Skinosalic n'est pas destinée à l'usage ophtalmique ni à l'application sur les paupières ou les muqueuses.
- L'utilisation prolongée sur le visage des corticoïdes à activité forte expose à la survenue d'une dermite cortico-induite et paradoxalement corticosensible.

Posologie et mode d'emploi :

- Etaler doucement la pommade ou la lotion sur les lésions et faire pénétrer par un léger massage.
- Dans les affections du cuir chevelu, la lotion sera appliquée raié par raié en dépassant largement la surface à traiter.
- Les applications seront limitées à 2 fois par jour pendant une à deux semaines, une augmentation du nombre d'applications risquerait d'aggraver les effets indésirables sans améliorer les effets thérapeutiques.

Conservation :

A conserver à l'abri de la chaleur

Liste I



Laboratoires Pharmaceutiques PHARMA 5
21, Rue des Asphodèles - Casablanca

A20530 FXT 9